



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 039-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.52

Déposée le : 07.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Kocher Hirt (Worben, PS) (porte-parole)
Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)
Zimmerli (Bern, PLR)
Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre)
von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.03.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Améliorations urgentes dans les soins – partie 1

Le 28 novembre 2021, l'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » a été acceptée par le peuple à 61 % et par 22,5 voix cantonales. Dans le canton de Berne, elle a obtenu 63,9 % de votes favorables (pour un taux de participation de 66,7 %). Le verdict du peuple est clair : il est urgent d'améliorer la qualité des soins infirmiers en proposant de meilleures conditions d'engagement et en embauchant suffisamment de personnel à tous les échelons. En outre, la pandémie de coronavirus a fait ressortir clairement la pénurie de spécialistes, que ce soit en anesthésie, dans les soins d'urgence ou dans les soins intensifs. Or, l'offre de soins en Suisse en dépend fortement.

Le 12 janvier 2022, le Conseil fédéral a annoncé vouloir transmettre au Parlement un message sur l'offensive de formation, sans nouvelle procédure de consultation. Le message est conforme au contre-projet indirect déjà élaboré par les Chambres fédérales (numéro de registre 19.401).

Au niveau cantonal, il s'agit maintenant d'apporter des améliorations rapides aux conditions de travail et à la qualité des soins, et de créer des postes de formation supplémentaires afin de couvrir les besoins en personnel soignant qualifié. Des mesures appropriées doivent permettre d'augmenter la durée d'exercice de la profession et d'attirer davantage de personnes vers les professions soignantes. Urgence oblige, ces tâches peuvent et doivent être entreprises avant que la législation fédérale soit prête.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Des bases juridiques cantonales permettent-elles au gouvernement d'allouer des fonds pour une offensive de formation dans le domaine des soins infirmiers et de toucher la contribution fédérale prévue ?

2. Existe-t-il des méthodes permettant de mesurer les besoins du canton en personnel soignant et de chiffrer les coûts engendrés par ces besoins ?
3. Comment le gouvernement peut-il, à court et à moyen termes, créer et soutenir davantage de capacités de formation en soins infirmiers et faire en sorte que les postes soient pourvus ?
4. Comment le gouvernement envisage-t-il d'encourager la formation initiale et continue en soins infirmiers des francophones du canton ?
5. Le gouvernement est-il prêt à apporter un soutien financier supplémentaire aux établissements de formation / fournisseurs de prestations pour le surcroît de travail dans la formation professionnelle en soins infirmiers dans les régions bilingues du canton ?

Justification de l'urgence : les travaux de mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, et de l'offensive de formation en particulier, sont en cours au Parlement fédéral. Il convient donc d'entreprendre rapidement les actions nécessaires pour que le canton de Berne ne perde pas de temps.

Destinataire

– Grand Conseil